

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°43
du 9 Avril 2018 à 19 heures 50

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 19 heures 50, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Dominique BAUMANN (arrivé à 20H pour le vote des comptes administratifs), Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI (arrivée à 20H05 pour le vote du compte administratif de la Commune), Claudia GIROD, Pascal PLANCHET, Magalie RENARD, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Patrice PIOT donne pouvoir à Bernard OLLAGNIER,

Absents : Audrey LAROCHE, Sandrine ROY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Marc MAZET est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour deux points à traiter :

- Vote des subventions : demande du Comités des Fêtes pour une participation exceptionnelle à « Rêve de cirque »
- PLU- Droit de préemption urbain

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 11 voix le rajout de ces deux points au présent conseil.

A/ Approbation du compte rendu N°42 du 13 Mars 2018 :

Le compte rendu N°42 du 13 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

B/ Délibérations

1- Approbation des comptes administratifs 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric SCHNEIDER délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives des exercices considérés,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		31 817.10		24 048.69		
Opérations de l'exercice	31 018.58	53 004.37	60 682.79	43 427.67	91 701.37	96 432.04
Totaux	31 018.58	84 821.47	60 682.79	67 476.36	91 701.37	152 297.83
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	31 018.58	84 821.47	60 682.79	67 476.36	91 701.37	152 297.83
<i>Résultats définitifs</i>		53802.89		6 793.57		60 596.46

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix, le compte administratif 2017 du budget Assainissement.

BUDGET COMMUNE

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		2 677.41		119 303.20		
Opérations de l'exercice	693 577.58	652 298.88	563 460.85	655 204.41	1 257 038.43	1 307 503.29
Totaux	693 577.58	654 976.29	563 460.85	774 507.61	1 257 038.43	1 307 503.29
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	59 235.11					
Totaux cumulés	752 812.69	654 976.29	563 460.85	774 507.61	1 316 273.54	1 429 483.90
<i>Intégration de résultats</i>	<i>33 618.37</i>			<i>34 708.25</i>		<i>1 089.88</i>
<i>Résultats définitifs</i>	<i>131 454.77</i>			<i>245 755.01</i>		<i>114 300.24</i>

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix, le compte administratif 2017 du budget Commune

2- Approbation des comptes de gestion 2017

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix, les comptes de gestion 2017 pour les budgets Aire de Loisirs, Assainissement et Commune, établis par Madame Nougier, receveuse qui sont conformes aux comptes administratifs.

3- Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2017 dressés par Monsieur Bernard OLLAGNIER, statuant sur l'affectation du résultat 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Décide d'affecter le résultat comme suit,

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

Au compte 1068 de la section investissement : 0 €

Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2018 : 53 802.89 €

Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2018 : 6 793.57 €

➤ BUDGET COMMUNE

Au compte 1068 de la section d'investissement : 131 454.77 €

Report au compte D001 déficit d'investissement du BP 2018 : 72 219.66 €

Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2018 : 114 300.24 €

4- Vote des budgets primitifs 2018

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 13 voix, le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes en **section de fonctionnement à 39 836.84 €**

Et décide d'arrêter **en section d'investissement, le montant de 75 108.27 € en dépenses et 83 383.73 € en recettes**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 13 voix le budget primitif de la **Commune** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

section de fonctionnement 494 680.24 €

section d'investissement 1 786 311.16 €

5-Taux d'imposition 2018

L'Etat N°1259 de notification des taux d'imposition de 2018 est présenté au Conseil Municipal. Madame Christelle Thomasson, employée des services fiscaux, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des 12 voix la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2018.

- taxe d'habitation : 10.51%
- taxe foncière (bâti) : 8.25%
- taxe foncière (non bâti) : 42.83%

6-Vote des subventions 2018

Le Comité des Fêtes demande une participation exceptionnelle de la Commune pour la journée « Rêve de cirque », qui se déroulera le Samedi 23 Juin 2018.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix, (sous réserve de la présentation des derniers bilans financiers des associations), le montant des subventions suivantes :

- ADMR : 220 €
- Comité des fêtes : 305 €
- Comité des fêtes « Journée Rêve de Cirque » : 300 €
- Loisirs et rencontres : 305 €
- Sou des écoles : 510 €
- Natation école : 700 €
- Cantin/garderie : 2 200 €

7-Loi NOTRe, fusion et compétences

La Loi NOTRe a imposé la fusion des trois anciennes communautés de communes et a donc imposé une fusion de leurs statuts. Afin de permettre une uniformisation « en douceur » des statuts, les Communautés de Communes issues d'une fusion disposent de deux ans pour s'accorder sur le contenu de leurs statuts et notamment sur les compétences qu'elles vont exercer. L'échéance se situe donc au 31 décembre 2018, mais certaines compétences concernent le secteur scolaire ou des actions en lien avec le calendrier scolaire, ce qui impose une organisation pour la rentrée septembre 2018. De plus selon les compétences, des délibérations concordantes des communes et de la communauté de communes sont indispensables, ce qui rallonge considérablement le délai de mise en œuvre.

C'est pourquoi il est demandé une position de principe de toutes les communes adhérentes.

Après débat, Les Conseillers Municipaux reportent à l'unanimité des 13 voix la délibération sur les compétences exercées de la communauté de communes de la Dombes lors d'un prochain conseil, et demandent une présentation plus détaillée de la part de la communauté de communes de la Dombes.

8-Epreuve cyclosportive La Jean-Luc FELIX

L'association Bourg Ain Cyclisme demande l'autorisation de la commune pour l'organisation d'une épreuve cycliste, « La Jean Luc Felix » de passage sur la commune le Dimanche 24 Juin 2018. Un ravitaillement est également envisagé sur la commune.

Les Conseillers Municipaux acceptent par 12 voix pour et 1 abstention le passage de l'épreuve cycliste « La Jean Luc Félix » le Dimanche 24 Juin 2018 ainsi que le ravitaillement, en précisant que le nettoyage après épreuve incombe aux organisateurs.

9-PLU -Droit de préemption

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le Conseil Municipal en date du 13 Mars 2018, Monsieur le Maire propose une modification du droit de préemption simple lui permettant de mener à bien sa politique foncière, sur les secteurs du territoire communal suivants : les deux zones UA et AU2.

Les Conseillers Municipaux décident d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs des deux zones UA et AU2 du territoire communal inscrits en zone UA et AU2 du PLU.

C/ questions diverses et informations :

- **Resources humaines :** Recrutement de Monsieur Christian Nicolé au poste d'adjoint technique territorial à 35 Heures hebdomadaire à la date du 01/04/2018. Suite au départ à la retraite de Monsieur Patrick Palisse le 30 Avril prochain. Démission le 05/04/2018. Le recrutement d'un agent technique est relancé. Monsieur Dominique Baumann propose une convention de mise à disposition du personnel auprès de la ville de Chatillon sur Chalaronne ou de la Communauté de communes de la Dombes. Monsieur le Maire se renseigne.
- **Camping :** Courriel de Monsieur et Madame Domenech concernant l'étang. Les conseillers répondent qu'une mise en location est prévue dès que l'étang aura retrouvé son niveau. Une annonce va être diffusée.
- **Logements:** Courrier de Dynacité informant du décalage de la construction de 19 logements situés Place de l'Eglise en 2021.
- **Ludothèque Brin d'Malice :** Proposition d'accueillir la fête du jeu 2018. L'édition se déroulant du mardi 22 au mardi 29 Mai.
- **Conseil Municipal:** Prochain conseil fixé au Lundi 28 Mai 2018
- **Feux d'artifice :** Date fixée au Samedi 18 Août 2018.
- **Ecole :** Confirmation des nouveaux horaires à la rentrée 2018, par le service des Transports du Conseil Départemental de l'Ain, à savoir : SANDRANS 8H50-12H10 / 13H35-16H15
RELEVANT 8H40-12H00 / 13H25-16H05
- **« Rêve de Cirque » Samedi 23 Juin 2018:** Réunion de préparation le vendredi 13 Avril 2018 à 20H30.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H35.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
présents

Ont signé au registre les membres